

RESOLUTION B3

Sur l'établissement d'un système international d'alerte avancée des corps géocroiseurs

Proposée par le Groupe de Travail "Corps Géocroiseurs" de la Division III de l'UAI

La XXVIIIe Assemblée Générale de l'Union Astronomique Internationale,

Reconnaissant

- qu'il y a désormais des indications incontestables que la probabilité d'impacts catastrophiques sur la Terre de corps géocroiseurs¹, potentiellement hautement dangereux pour la vie, et en particulier pour l'humanité, est loin d'être négligeable et que des mesures appropriées sont à l'étude pour éviter de telles catastrophes;
- qu'en ce qui concerne les corps de grandes dimensions, et grâce aux efforts de la communauté astronomique et des agences spatiales, le catalogage de ceux qui représentent un danger potentiel, le suivi de leurs possibilités d'impact, et l'analyse de solutions technologiquement réalisables pour s'en protéger, atteint désormais un niveau satisfaisant;
- que, cependant, dans le cas de corps de taille réduite ou intermédiaire, la menace pour la civilisation et la communauté internationale reste considérable;
- que notre connaissance du nombre, de la taille et de l'orbite de corps plus petits reste très limitée, et ne permet pas d'anticiper de façon fiable la probabilité d'impacts futurs;

Notant

Que les corps géocroiseurs sont une menace pour toutes les nations de la Terre, et que par conséquent toutes les nations doivent contribuer à se protéger de ces menaces;

Recommande

Que les Membres Nationaux de l'UAI travaillent de concert avec le Comité des Nations Unies pour l'Usage Pacifique de l'Espace (UN-COPUOS) et avec le Comité International des Unions Scientifiques (ICSU), afin de se coordonner et de collaborer en vue de l'établissement d'un système international d'alerte avancée des corps géocroiseurs, se fondant sur l'avis scientifique et technique de la communauté astronomique compétente, et dont l'objectif principal soit l'identification fiable des risques de collisions entre corps géocroiseurs et la Terre, ainsi que la communication aux autorités compétentes des nations concernées des paramètres permettant prendre les mesures nécessaires.

¹ "Near-Earth Objects" (NEO) en anglais